

## RESTITUTION ATELIER N° 1 - « LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE »

Pour introduire ses propos, Mme BUREAU de l'association « les Francas », a conduit les participants à réfléchir sur leur rapport à la « parentalité » : selon la place où l'on est, nous n'avons pas la même approche de la parentalité.

Un bref point historique fait apparaître que la notion de parentalité prend naissance dans les années 90 suite aux comportements d'incivilité d'adolescents. Cela témoigne d'une inquiétude sur la capacité des parents à assumer leur rôle, de faire face à leurs obligations du fait d'une idéologie « libertaire », de l'individualisme et également du développement du travail des femmes.

Ensuite, quelques définitions permettent de préciser ce que l'on entend par :

- autorité parentale : notion juridique inscrite dans le code civil qui définit les droits et devoirs des parents.
- responsabilité parentale : obligation de répondre des actes des personnes dont on a droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation.
- fonction parentale : ce qui permet aux enfants, en leur donnant des moyens éducatifs, affectifs et matériels de devenir adulte. Cette fonction est le fait de multiples acteurs.

En conclusion quant on parle de parentalité il est important de reconnaître les parents, de valoriser leurs compétences. Dans ce champ, le partenariat co-éducatif semble difficile et les repères par rapport à la norme sont "brouillés".

A partir de ces éléments introductifs, trois questions ont été proposées à l'assistance pour faciliter et orienter l'échange :

1. quelles sont les difficultés repérées pour intervenir dans le champ de la parentalité ?
2. quelles sont vos attentes quant à cette thématique ?
3. quelles sont vos idées ?

Rapidement les participants évoquent la notion de **partenariat**. Pour l'assemblée, les parents doivent être acteurs des projets proposés. Il est constaté que lorsque les parents n'ont pas été associés aux projets, ils ne viennent pas. Quant on parle de parents, il est rappelé qu'il s'agit de tous les parents et non seulement ceux pour lesquels des difficultés ont été repérées (question du jugement).

Le partenariat doit aussi se construire au quotidien avec les différents intervenants qui interviennent sur cette thématique qu'ils soient associatifs ou institutionnels. Il est nécessaire de prendre le temps de partager ce qui fonctionne ou pas pour avancer ensemble. La posture de chacun, sa place est à questionner pour permettre de créer et construire une réflexion commune.

Concernant les réponses proposées pour intervenir dans le champ de la parentalité force est de constater qu'elles sont variées. Elles peuvent être individuelles et/ou collectives et il est important de réfléchir en amont à quel sera le meilleur outil d'intervention au regard des objectifs fixés.

Compte tenu de la thématique, les participants qui interviennent sur ce champ proposent principalement des microprojets, de fait une réactivité est nécessaire.

D'autre part, tant pour les opérateurs que pour les financeurs et politiques une meilleure lisibilité est attendue.

## RESTITUTION ATELIER n° 2 - « GESTION URBAINE DE PROXIMITE »

L'année 2009 se caractérise par un contexte particulier pour les Opérations de Rénovation Urbaine d'Angers et de Trélazé, qui sont soit largement entamées, soit en cours de finalisation<sup>1</sup>.

La question d'une Gestion Urbaine de Proximité dans ces quartiers se pose donc de façon particulière, puisqu'il s'agit d'assurer le « meilleur fonctionnement possible » des quartiers, alors que ceux-ci connaissent de profondes modifications « physiques ».

Dans le cadre du Contrat de Ville précédent, la gestion urbaine de proximité faisait l'objet d'une convention qui en précisait les objectifs, le pilotage, voire même le financement, etc.

Aujourd'hui, bien que la question ait été étudiée au démarrage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la convention n'a pas été renouvelée : pour autant, la gestion urbaine de proximité continue à être, de l'avis de tous mais de manière non formalisée, un outil de management des quartiers.

Partis de la définition générale que fait l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de la GUP<sup>2</sup>, les participants à l'atelier en ont pointé les limites, en particulier en y ajoutant d'autres thèmes. Par exemple :

- la question des cheminements, de la circulation des habitants dans les nouveaux espaces communs, entre le quartier et le centre-ville, etc.
  - ✎ A. RIMBAULT, pour la ville d'Angers, a précisé que cette question était relayée notamment par les conseils consultatifs d'Angers
  - ✎ L. LACORE, pour la ville de Trélazé, a rappelé que la question du désenclavement avait été l'un des objectifs affichés de l'ORU des Plaines / Petit Bois.
- la question « humaine », avec la nécessité d'inclure dans la GUP la gestion sociale, la vie sociale, les questions d'emploi, etc., qui sont indissociables de l'évolution physique du quartier.

Les participants ont réaffirmé la nécessité d'avoir une vision dynamique de la GUP, qui doit permettre :

- de travailler les différentes thématiques de manière transversale : il faut développer une vision globale du quartier, et non trop « morcelée » par thématique ;
- d'impliquer l'habitant dans toutes les étapes de la vie du quartier, en particulier, dans le cadre des Opérations de Rénovation Urbaine (ORU) , dès le projet, puis dans la réalisation, et enfin dans l'entretien des aménagements réalisés : c'est notamment la mobilisation des régies de quartier et des associations de locataires qui doit permettre cette implication ;
- à terme, de réintégrer les quartiers dans un fonctionnement classique de la ville, en évitant de stigmatiser les quartiers « prioritaires ».

L'ambition de la GUP doit donc être importante, mais ne doit cependant pas être démesurée : les participants ont rappelé que la GUP doit d'abord rester un **outil de bonne gestion** par les « gestionnaires » du quartier que sont les villes et les bailleurs.

Ce doit aussi être un **outil de veille**, d'anticipation, de prospection des quartiers, mais pas un outil d'animation ; il existe d'autres démarches partenariales, divers dispositifs qui répondent à la question de l'animation du quartier.

<sup>1</sup> Une présentation de l'état d'avancement des ORU a été proposée aux participants de l'atelier, par A. RIMBAULT pour les ORU d'Angers, et L. LACORE pour celle de Trélazé.

<sup>2</sup> Dans un rapport de mars 2008, l'ANRU définit la GUP à partir :

- des questions locatives et de la qualité des services
- de la propreté des immeubles et des espaces urbains
- de la tranquillité et de la sécurité
- des services aux habitants

Enfin, et c'est ce qui fait la spécificité de la GUP dans les quartiers en politique de la ville, il faut profiter du dynamisme associatif, de la proximité des associations locales avec les habitants pour les intégrer à la démarche GUP et travailler avec elles aux projets qui faciliteront la vie quotidienne dans les quartiers.

Ceci doit évidemment se faire tout en étant conscient des moyens limités et des difficultés potentielles de réactivité dans la mise en œuvre des solutions qui pourraient être proposées.

Des instances locales existent déjà pour échanger sur ces questions, mais ne sont pas toujours « estampillées » GUP : conseils consultatifs de quartier à Angers, instance « vivre sa ville » à Trélazé, etc.

Une réflexion est de plus en cours au niveau des signataires du CUCS pour envisager l'ouverture de la commission thématique « Habitat et Cadre de Vie » du CUCS aux acteurs associatifs.

Rapporteur : C. Grelier, Directrice du CCAS et du Développement Social – Trélazé

### RESTITUTION ATELIER n°3 - « SENTIMENT D'INSECURITE »

Cet atelier avait deux objectifs principaux :

- donner des clefs de lecture de l'insécurité et plus particulièrement du sentiment d'insécurité (que recouvre-t-il, comment peut on l'appréhender...)
- faire participer le groupe à la réflexion sur ce sentiment d'insécurité.

Des étudiants de l'université de Belle Beille ont tout d'abord fait partager leurs recherches sur ce thème.

L'insécurité recouvre en fait deux facettes :

1. **l'insécurité** (insécurité dite civile avec par exemple le taux de délinquance et l'insécurité sociale avec le taux de chômage)
2. **le sentiment d'insécurité** (beaucoup plus subjectif).

A partir d'une dizaine d'entretiens réalisés auprès d'habitants de la ville d'Angers, les étudiants ont ensuite présenté des pistes de réflexions.

Les principaux thèmes qui ressortent des échanges et devant faire l'objet d'une réflexion plus approfondie concernent la **question de la tolérance et du vivre ensemble**. On constate en effet que la réactivité des gens est croissante face aux nuisances.

Les **jeunes** focalisent quant à eux les peurs et sont associés aux termes de bruit, de casse, de violence. Ils pensent renvoyer une image positive, mais c'est l'inverse qui est ressenti par les habitants.

A travers ces constats, surgit la question de la **gestion des espaces** (comment réagit-on face aux attroupements de jeunes perçus comme insécurisant, face au besoin de lieux de regroupements, de place de village ?) et **de leur appropriation** (ces regroupements de jeunes ne sont-ils pas d'une certaine façon la maîtrise du monde adulte par les jeunes ?). Comment ainsi préserver un espace de liberté, faire société avec d'autres, sans pour autant le subir ?

Rapporteur : A.Dauger, Chargée de mission politique de la ville – ALM